

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 788

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 32

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

I ter. – À la fin de la seconde phrase du I de l'article L. 613-52-6 du même code, les mots : « mentionnée à l'article L. 544-4 » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.